

DECISION

OBJET : BLANZY - Rue Georges Bizet - Vente d'un local cadastré section AT n°180, à la SCI BELLA.

Le PRÉSIDENT de la COMMUNAUTE URBAINE du CREUSOT-MONTCEAU-LES-MINES,

Vu l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 6 octobre 2022, devenue exécutoire à compter du 8 octobre 2022, lui donnant délégation d'attributions, dans le cadre de l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant la demande d'achat du local cadastré section AT n°180, situé dans le centre commercial, rue Georges Bizet, sur la commune de BLANZY, formulée par Monsieur DANNOUNI gérant de la SCI BELLA, dont le siège social est situé 6 rue des Vignes Devant, 71490 SAINT-JEAN-DE-TREZY,

Considérant que Monsieur DANNOUNI acquière le commerce jouxtant ce local pour lui permettre d'agrandir la superficie finale de son futur commerce en cours de rénovation,

Considérant l'estimation de la Direction de l'Immobilier de l'Etat,

Considérant qu'un compromis de vente a été signé le 14 octobre 2023 par Monsieur DANNOUNI pour la SCI BELLA,

DECIDE ce qui suit :

- de vendre à la SCI BELLA, dont le siège social est situé 6 rue des Vignes Devant, 71490 SAINT-JEAN-DE-TREZY, représentée par son gérant Monsieur DANNOUNI, le local cadastré section AT n°180, pour une superficie de 14 m², sise dans un ensemble commercial situé rue Georges Bizet à BLANZY, au prix de MILLE NEUF CENT EUROS (1 900.00 € TTC) ;

- d'autoriser le président ou l'élue ayant reçu délégation de signature, à signer le compromis de vente, l'acte authentique à intervenir, ainsi que toutes pièces afférentes à l'acte, en l'étude de Maître MENTRE, notaire à MONTCEAU LES MINES, étant précisé que les frais d'acte seront à la charge de l'acquéreur ;

- d'inscrire la recette à l'imputation budgétaire correspondante;

- la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication ;

- la présente décision sera communiquée aux membres du conseil communautaire à la faveur d'une prochaine réunion.

Fait à Le Creusot, le 18 octobre 2023

Certifié pour avoir été reçu
à la sous-préfecture le 8 novembre 2023
et publié, affiché ou notifié le 8 novembre 2023

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

LE PRESIDENT,
Pour le président et par délégation,
La vice-présidente,

Frederique LEMOINE



LE PRESIDENT,
Pour le président et par délégation,
La vice-présidente,

Frederique LEMOINE

